



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de  
la Ville de Montréal-Est du 13 février 2025 à 17 h 00  
tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville  
situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

**Présence (s) :**

Madame Anne St-Laurent - mairesse  
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2  
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 3  
Monsieur le conseiller Mario Bordeleau - district 4  
Monsieur le conseiller Denis Marci - district 5

**Absence (s) :**

Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm - district 1  
Monsieur le conseiller Robert Schloesser - district 6

**Sont également présents :**

Madame Kaouther Saadi, directrice générale  
Me Olivier Pelletier, greffier

**OUVERTURE DE LA SÉANCE** 1.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE** 1.1

Madame Anne St-Laurent, mairesse, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 17 h 03.

---

*À moins d'indication contraire, la mairesse se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

**ORDRE DU JOUR** 2.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2025**

**202502-028** 2.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 février 2025 tel que ci-après reproduit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
  - 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ORDRE DU JOUR**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 février 2025
- 3. PROCÈS-VERBAL**
  - 3.1 Aucun
- 4. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
  - 4.1 Aucun
- 5. RAPPORT DES SERVICES**

- 5.1 Entente entre la Ville de Montréal-Est et Hydro Québec pour l'installation d'une borne de recharge rapide double au Centre récréatif Édouard-Rivet
- 5.2 Demande d'aide financière dans le cadre du projet DDG 2024-18- Aménagement d'une salle communautaire et de la maison des jeunes

## **6. RÈGLEMENT**

- 6.1 Adoption - Second projet - règlement PR25-02 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin d'ajouter l'usage H5 aux usages permis dans la zone H.13
- 6.2 Adoption - Second projet - règlement PR25-04 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de regrouper les zones I.11, I.23 et I.26
- 6.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement PR 25-05 - Règlement décrétant une dépense pour les travaux de stabilisation de la berge du parc de l'Hôtel de Ville et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt au montant de 725 000 \$ et abrogeant et annulant le solde résiduel du règlement 114-2024

## **7. CONTRAT**

- 7.1 Conclusion d'un contrat de cautionnement de 9 590 000 \$ avec la Caisse d'économie solidaire Desjardins au bénéfice de l'organisme sans but lucratif Société du Patrimoine Angus Résidentiel pour l'achat du lot 1 251 850

## **8. PERSONNEL**

- 8.1 Aucun

## **9. AIDE À DES ORGANISMES**

- 9.1 Aide financière à l'Association des Gens d'Affaires de Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est pour leur soirée de lancement et de levée de fonds le 18 février 2025

## **10. DIVERS**

- 10.1 Aucun

## **11. AFFAIRE NOUVELLE**

- 11.1 Aucun

## **12. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

## **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **RAPPORT DES SERVICES**

5.

### **ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET HYDRO QUÉBEC POUR L'INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE RAPIDE DOUBLE AU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET**

**202502-029**

5.1

Considérant que le Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques du gouvernement du Québec mandate Hydro-Québec pour les fins de l'élaboration d'un plan de déploiement d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques.

Considérant que la Ville de Montréal-Est a formulé une demande auprès d'Hydro-Québec le 15 novembre 2023, via la résolution 202311-358, pour l'installation d'une borne de recharge rapide à l'intérieur du stationnement du Centre récréatif Édouard-Rivet.

Considérant que la Ville de Montréal-Est et Hydro-Québec souscrivent aux principes du développement durable et qu'elles désirent par le présent partenariat en poursuivre la promotion auprès de leurs clientèles respectives.

Considérant que Hydro-Québec souhaite construire et exploiter une station de borne de recharge rapide double (les sur un terrain appartenant à la Ville de Montréal-Est.

Considérant la recommandation de la Direction du génie.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'autoriser la conclusion d'une entente pour le déploiement d'une borne de recharge rapide pour véhicules électrique, ainsi que de la permission d'occupation du domaine public au 11 111 rue Notre-Dame à Montréal-Est, soit à l'intérieur du stationnement du Centre récréatif Édouard-Rivet.

D'autoriser M. Robert Davis, directeur du génie et Me Olivier Pelletier, directeur des affaires juridiques et greffier à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROJET DDG 2024-18-AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE COMMUNAUTAIRE ET DE LA MAISON DES JEUNES**

**202502-030**

5.2

Considérant que la Ville de Montréal-Est met la qualité de vie de ses citoyens au cœur de ses interventions en offrant des services efficaces et diversifiés afin de favoriser leur épanouissement et sentiment d'appartenance;

Considérant que la Ville aurait l'opportunité de bonifier son offre de service communautaire auprès de la population de l'Est de Montréal en procédant à l'aménagement d'un centre communautaire et d'une maison des jeunes;

Considérant que la Ville a fait procéder à une étude d'opportunité, ainsi qu'à un programme fonctionnel et technique en lien avec l'aménagement d'un centre communautaire et d'une maison des jeunes sur son territoire qui conclue que la mise en place de telles infrastructures permettrait de bonifier l'offre de service communautaire à Montréal-Est et dans le secteur Est de l'île de Montréal.

Considérant la recommandation de la Direction du génie.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'entériner la demande d'aide financière soumise pour le projet d'aménagement d'un centre communautaire et d'une maison des jeunes à Montréal-Est à l'intérieur du programme de Revitalisation de l'est de Montréal.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **RÈGLEMENT**

6.

*Monsieur le conseiller Denis Marcil dénonce avoir potentiellement un intérêt particulier concernant le prochain point. De ce fait, il s'abstient de participer aux discussions et au vote concernant ce point.*

### **ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT PR25-02 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN D'AJOUTER L'USAGE H5 AUX USAGES PERMIS DANS LA ZONE H.13**

**202502-031**

6.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le second projet du règlement PR25-02 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin d'ajouter l'usage H5 aux usages permis dans la zone H.13.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT PR25-04 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN DE REGROUPER LES ZONES I.11, I.23 ET I.26**

**202502-032**

6.2

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter le second projet du règlement PR25-04 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de regrouper les zones I.11, I.23 et I.26.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT PR 25-05 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE POUR LES TRAVAUX DE STABILISATION DE LA BERGE DU PARC DE L'HÔTEL DE VILLE ET POURVOYANT AU FINANCEMENT DE CES TRAVAUX PAR UN EMPRUNT AU MONTANT DE 725 000 \$ ET ABROGEANT ET ANNULANT LE SOLDE RÉSIDUEL DU RÈGLEMENT 114-2024**

**202502-033**

6.3

Monsieur le conseiller, monsieur le conseiller Denis Marcil donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil le règlement décrétant une dépense pour les travaux de stabilisation de la berge du parc de l'Hôtel de Ville et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt au montant de 725 000 \$ et abrogeant et annulant le solde résiduel du règlement 114-2024.

**CONTRAT**

7.

**CONCLUSION D'UN CONTRAT DE CAUTIONNEMENT DE 9 590 000 \$ AVEC LA CAISSE D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE DESJARDINS AU BÉNÉFICE DE L'ORGANISME SANS BUT LUCRATIF SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE ANGUS RÉSIDENTIEL POUR L'ACHAT DU LOT 1 251 850**

**202502-034**

7.1

Considérant l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Considérant que la Société de Développement Angus (ci-après la « SDA ») est une entreprise d'économie sociale réalisant des projets immobiliers favorisant la revitalisation urbaine.

Considérant la volonté de la SDA de se porter acquéreur du lot 1 251 850 du cadastre du Québec pour y développer un projet immobilier résidentiel.

Considérant que la SDA a constitué la Société du patrimoine Angus résidentiel (ci-après la « SPAR ») pour ses projets résidentiels y compris celui-ci.

Considérant que le lot 1 251 850 représente un potentiel de redéveloppement pour la Ville de Montréal-Est.

Considérant le désir de la Ville de faciliter cette transaction.

Considérant que la SPAR désire obtenir un prêt d'une institution financière au montant de 9 590 000 \$ avec un terme d'un an et des modalités de remboursement fixées en fonction d'une période d'amortissement de 5 ans.

Considérant que cette institution financière (la Caisse d'économie solidaire Desjardins) exige que la municipalité se rende caution de cette obligation;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

QUE la Ville de Montréal-Est se porte caution, en faveur de la Société du Patrimoine Angus Résidentiel d'un montant de selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de cautionnement spécifique de la Caisse tel que joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante en annexe.

QUE la Ville de Montréal-Est demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire l'autorisation de se rendre caution de cette obligation.

QUE madame Anne St-Laurent, mairesse, et Me Olivier Pelletier, greffier, soient par les présentes autorisés à signer, au nom de la Ville, les formulaires de cautionnement tel que soumis par la Caisse, aux conditions énumérées ci-dessus et à toute autre condition en usage à la Caisse, ainsi que tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet aux présentes.

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :   ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :  
Mme la mairesse Anne St-Laurent           M. le conseiller Mario Bordeleau  
M. le conseiller Michel Bélisle,  
M. le conseiller Denis Marcil.  
M. le conseiller Yan Major

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**AIDE À DES ORGANISMES**

9.

*Monsieur le conseiller Denis Marcil dénonce avoir potentiellement un intérêt particulier concernant le prochain point. De ce fait, il s'abstient de participer aux discussions et au vote concernant ce point.*

**AIDE FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE POINTE-AUX-TREMBLES/MONTRÉAL-EST POUR LEUR SOIRÉE DE LANCEMENT ET DE LEVÉE DE FONDS LE 18 FÉVRIER 2025**

9.1

**202502-035**

Considérant l'article 90 de la Loi sur les compétences municipales.

Considérant la demande d'aide financière de l'Association des Gens d'Affaires de Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est, un OSBL, pour les aider dans l'organisation d'une soirée de levée de fonds le 18 février 2025 et pour structurer leurs premiers mois d'opération.

Considérant la mission de l'Association des Gens d'Affaires de Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est qui est de promouvoir le développement économique de son territoire et de ses membres en favorisant les relations d'affaires entre ces derniers.

Considérant la recommandation de la Direction des sports, loisirs, culture et vie communautaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De faire un don de 1 000 \$ à l'Association des Gens d'Affaires de Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est (AGAPATME) pour leur soirée de lancement et de levée de fonds organisée le 18 février 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

12.

Début : 17 h 07   Fin : 17 h 07

Aucune question n'a été posée.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**202502-036**

13.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De lever la séance à 17 h 08.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

ANNE ST-LAURENT  
Mairesse

---

OLIVIER PELLETIER  
Greffier

